

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE COMPANS

Séance du 14 Septembre 2009

Nombre de membres Présents	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Ayant pris part au vote ou représentés
12	14	14

Date de la convocation : 7 septembre 2009 Date d'affichage : 7 septembre 2009

L'an deux mille neuf le quatorze septembre à vingt heures cinquante, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

Présents : Joël **MARION**, Maire de Compans, Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint au Maire, Sylvie **ADAM**, 2^{ème} Adjointe, Joëlle **DARRAS**, 3^{ème} Adjointe au Maire, Christophe **SOKOLSKY**, 4^{ème} Adjoint au Maire, Monique **LESS**, Françoise **BOESPFLUG**, Laurent **CAEKAERT**, Arnaud **LEROUX**, Corinne **CUFFEZ**, Laurence **POMMIER** et Jean-Pierre **BERNET**, Conseillers municipaux.

Représentés : Thierry **CARTON** a donné un pouvoir à Sylvie **ADAM** et Isabelle **RICHE** a donné un pouvoir à Laurence **POMMIER**.
Formant la totalité des membres en exercice,

Secrétaire de séance : Monique **LESS**.

DEFINITIF

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **Approbation du compte-rendu du 3 septembre 2009**
- 2/ **Validation du rapport du Commissaire Enquêteur pour la 2^{ème} modification du POS de Compans**
- 3/ **Validation des délais d'exécution du marché « Aménagement voirie Lotissement la Fontaine »**
- 4/ **Mission d'étude Carrère pour la réhabilitation des 7 logements communaux**
- 5/ **Choix de la balayeuse de trottoir.**
- 6/ **Choix de l'architecte pour la construction d'un préau pour l'Ecole Jean de la Fontaine**
- 7/ **Indemnité de conseil à Mme la Trésorière Payeur de Claye-Souilly**

8/ Marché de prestation intellectuelle du cabinet Greuzat

9/ Création d'un poste d'agent de maîtrise

10/ Nouvelle organisation des agents de l'Ecole Jean de la Fontaine

et du Pôle Entretien – Nettoyage

11/ Adoption du Plan de continuité de service dans le cas du risque de

« pandémie grippale »

12/ Motion portant sur une consultation citoyenne locale sur la privatisation de la Poste

(point rajouté à l'ordre du jour et validé par le Conseil municipal) :

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20H50.

M. le Maire demande de rattacher un douzième point à l'ordre du jour :
« Délibération sur une consultation de la population companaise sur la question de la privatisation de la Poste ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés d'inscrire ce douzième point à l'ordre du jour
« Délibération sur une consultation de la population companaise sur la question de la privatisation de la Poste ».

1/ Approbation du compte-rendu du 3 septembre 2009 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil municipal du 3 septembre 2009.

2/ Validation du rapport du Commissaire Enquêteur pour la 2^{ème} modification du POS de Compans :

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13, L.123-19, R.123-19, R.123-24 et R.123-25,

VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 03/07/1991, modifié le 30/03/1994.

VU l'arrêté municipal n° 34/2009 en date du 17/06/2009 mettant le projet de modification du plan d'occupation des sols à l'enquête publique du 10/07/2009 au 10/08/2009 inclus,

VU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur reçus le 01/09/2009 ;

CONSIDERANT que la 2^{ème} modification du POS et son rapport, tels qu'ils sont présentés au Conseil Municipal, est prête à être approuvée,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver :

- **La 2^{ème} modification du POS telle qu'elle est annexée à la présente ;**

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.24 et R 123.25 du Code de l'Urbanisme :

- **d'un affichage en mairie durant un mois ;**
- **d'une mention dans un journal local ;**

DIT que, conformément à l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme, le POS approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Compans ainsi qu'à la Préfecture (ou Sous-Préfecture de Meaux) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

DIT que la présente délibération, accompagnée du dossier de POS modifié et authentifié sera transmise à Monsieur le-Préfet de Seine et Marne (ou à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux) ;

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures précitées ci-dessus ;

TRANSMET cinq exemplaires du POS modifié approuvé à Monsieur le Préfet de Seine et Marne (ou à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux) ;

3/ Validation des délais d'exécution du marché « Aménagement voirie Lotissement la Fontaine » :

Vu les travaux liés au marché voirie du Lotissement la Fontaine à Compans,

Vu l'augmentation de la masse des travaux de près de 8%,

Vu la prolongation de la période de plantation des espaces verts,

Vu le courrier de M. Hubert LEGRAND, Ingénieur Travaux **EIFFAGE**, indiquant la nécessité de prolongation des travaux jusqu'à fin novembre 2009,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- **Valider** les délais d'exécution du marché « Aménagement voirie Lotissement la Fontaine » jusqu'à fin novembre 2009.
- **Donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

4/ Mission d'étude Carrère pour la réhabilitation des 7 logements communaux :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés d' :

- **Accepter** l'avenant n°2 Carrère pour la réhabilitation des 7 logements communaux pour un montant global de **9918,15 euros HT**.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

(Abstention d'Isabelle **RICHE**)

5/ Choix de la balayeuse de trottoir :

CE POINT EST REPORTE.

6/ Choix de l'architecte pour la construction d'un préau pour l'Ecole Jean de la Fontaine :

CE POINT EST REPORTE.

7/ Indemnité de conseil à Mme la Trésorière principale de Claye-Souilly :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui permet de rémunérer les prestations non obligatoires des comptables du Trésor et notamment pour l'établissement des documents budgétaires et comptables, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'allouer** l'indemnité de conseil à **Mme PHILIPPE**, Trésorière Principale, au taux optimal à compter du 9 mars 2009, et ce pour la durée du mandat du Conseil Municipal (sauf délibération contraire).
- **Les crédits nécessaires** seront inscrits chaque année sur le budget de la commune.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

8/ Marché de prestation intellectuelle du cabinet Greuzat :

Considérant la nécessité d'une mission de délégation intellectuelle pour l'aide au travail préparatoire des marchés publics, d'aide aux procédures, l'aide aux ouvertures des enveloppes avec l'établissement des critères de sélection, l'aide à la conformité des textes juridiques et l'élaboration des critères techniques pour retenir les marchés publics,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- **Retenir** le cabinet **GREUZAT** 40, rue Moreau-Duchesne - 77910 VARREDDES pour une durée d'1 an.
- **Donner** le droit au maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

9/ Création d'un poste d'agent de maîtrise :

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire (CAP) du 4/02/2009,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- **Créer** un poste d'agent de maîtrise à Compans.
- **Donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

10/ Nouvelle organisation des agents de l'Ecole Jean de la Fontaine et du Pôle Entretien – Nettoyage :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés d' :

- La nouvelle organisation du personnel à l'école Jean de la Fontaine pendant les périodes scolaire et non scolaire (ATSEM et Agent technique).
- La nouvelle organisation du personnel d'entretien pendant les périodes scolaire et non scolaire.
- Donne le droit au maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** s'abstient de voter.

Patrice **MALINGRE** ne prend pas part au vote.

11/ Adoption du Plan de continuité de service dans le cas du risque de « pandémie grippale » :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d' :

- **Adopter** le Plan de continuité de services en cas de pandémie grippale
- **De constituer** une cellule « pandémie grippale » au sein de la collectivité de Compans, chargée de la veille d'information et de la coordination des moyens généraux et humains.
- **De donner** au maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

12/ Motion portant sur une consultation citoyenne locale sur la privatisation de la Poste (point rajouté à l'ordre du jour et validé par le Conseil municipal) :

Dans le cadre du projet de privatisation de la Poste et de la question du service public postal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d' :

- **Etablir** une consultation locale afin de maintenir les services postaux à Compans et se prononcer sur la question de la privatisation de la Poste.
- **De donner** au maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

